

L'Anse-Saint-Jean, le 22 novembre 2021.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 22 novembre 2021 à 19 h 00, sous la présidence de M. Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Claude Bouchard

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe

327-2021
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par monsieur Daniel Boudreault, appuyé par monsieur Michel Boudreault.

328-2021
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *varia* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 4 octobre 2021
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de novembre 2021
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Madame Nicole Caron - Développement du Mont-Édouard
 - 6.2 Prix hommage bénévolat-Québec 2022
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Offre de services professionnels - Me Gaston Saucier, avocat
 - 7.2 Réfection et nouveauté - Icône M. Achille
 - 7.3 Présentation du nouveau rôle d'évaluation 2022-2023-2024

- 7.4 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales 2022-2023 / appui de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 7.5 Renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay - Lac-Saint-Jean
- 7.6 Nomination du conseil au poste d'administrateur du Camping de L'Anse
- 7.7 Nomination du conseil au poste d'administrateur de la Petite École
- 7.8 Nomination du conseil au poste d'administrateur de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean
- 7.9 Nomination du conseil au poste d'administrateur au Comité consultatif d'Urbanisme
- 7.10 Nomination du conseil au poste d'administrateur à la Régie inter-municipale de Sécurité Incendie du Fjord
- 7.11 Nomination du conseil au poste d'administrateur du Transport adapté du Fjord
- 7.12 Autorisation de signature des chèques, documents administratifs et des effets bancaires pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean au compte 61203 de la Caisse Desjardins La Baie - Bas-Saguenay
- 7.13 Demande et gestion du compte de carte de crédit Visa Desjardins
- 7.14 Nomination du maire suppléant
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Demande de déneigement du stationnement du billet du mille - Monsieur Peter Conversano
- 8.2 Monsieur Mario Lebreux - demande de transfert du réseau d'aqueduc lot 55, rue du Rivage
- 8.3 Chemins de tolérance 2021-2022
- 8.4 Attribution des chemins de tolérance aux entrepreneurs soumissionnaires
- 9. URBANISME**
- 9.1 Adoption du règlement 21-389 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 9.2 Dossier d'infraction - règlement 19-356 permis et certificat - Affichage commercial Ébénisterie Gaudreault le fils
- 9.3 Avis de motion et présentation du premier projet de règlement d'amendement 21-390 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 relativement au remplacement des zones CE27 et CE28 par les zones V27 et V28 à la création des zones R95, R96, V97, RT99 et RT100 dans le secteur du Mont-Édouard à même les zones R42, V25 et RT43 ainsi qu'à l'agrandissement de la zone H18 à même la zone P1 au sein du périmètre urbain principal
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean - Pêche blanche.

- 11.2 Maison des jeunes du Bas-Saguenay - demande d'appui pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.
- 11.3 2e Édition compétition nord-américaine NorAm - Mont-Édouard.
- 11.4 Rallye patrimonial - Festival de Fours à pain - 3e édition.
- 12. VARIA**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

329-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021.

330-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Carl Brassard, appuyé par monsieur Claude Bouchard et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2021 au montant de 201 913.71\$ et des paiements directs au montant de 4 333.42\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

331-2021

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par monsieur Michel Boudreault, appuyé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de novembre 2021 au montant de 117.60\$.

MADAME NICOLE CARON - DÉVELOPPEMENT DU MONT-ÉDOUARD

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance de madame Nicole Caron. Mme Caron mentionne son inquiétude concernant la perte de d'espaces de stationnement en lien avec le projet de développement immobilier Le Croissant.

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2022

Le prix hommage Bénévolat Québec 2022 consiste à souligner l'apport exceptionnel d'une personne ou d'un organisme en proposant sa candidature. Le conseil invite la population et les organismes à soumettre des candidatures. La date limite est le 5 décembre.

332-2021

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ME GASTON SAUCIER, AVOCAT

ATTENDU l'offre de services reçue de Me Gaston Saucier, exerçant sa profession d'avocat au bureau de Robinson, Sheppard, Shapiro, du 255, rue Racine Est, bureau 530, à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi);

ATTENDU QUE Me Gaston Saucier fournit les services de conseils juridiques à la municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la municipalité désire accepter l'offre de services de Me Gaston Saucier;

Il est proposé par monsieur Daniel Corbeil, appuyé par monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre de services pour l'année 2022 de Me Gaston Saucier, datée du 28 octobre 2021, au montant de 400 \$ par mois, taxes en sus, soit acceptée.

Que les services fournis par Me Gaston Saucier sont ceux décrits à l'offre de services ci-haut mentionnée.

Que copie de la présente résolution doit être transmis à Me Gaston Saucier dès son adoption.

333-2021

RÉFECTION ET NOUVEAUTÉ - ICÔNE M. ACHILLE

CONSIDÉRANT la conception et la sacralisation d'icônes touristiques promotionnelles – Les Petits Achilles - initiés depuis une dizaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE certains icônes Achilles ont subi du vandalisme et des détériorations au fil du temps pendant leur exposition et leur entreposage;

CONSIDÉRANT QUE Les Petits Achilles et leurs socles d'assises requièrent des réfections et des réparations imminentes ;

CONSIDÉRANT l'offre d'inclure un nouveau Achille au quai municipal compte tenu de l'achalandage des croisiéristes ainsi que l'animation dans le cadre des Haltes Gourmandes;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean et en occurrence, répond adéquatement à une stratégie de développement touristique;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer un montant jusqu'à concurrence de 12 900 \$ pour la réfection et la restauration des icônes touristiques – Les Petits Achilles et la conception d'un nouveau Achille au quai municipal dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Et que l'on recommande l'arrimage d'un bloc de formation dédié aux travaux publics avec monsieur Gilles Mc Lean pour l'entretien, la manutention et l'entreposage des

Petits Achilles et ses socles respectifs.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024

Le secrétaire-trésorier, monsieur Jonathan Desbiens, dépose le rôle d'évaluation triennal de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour les exercices financiers 2022-2023-2024. La valeur imposable est de 185 463 250 \$ ce qui correspond à une augmentation de 4.79 % comparativement au rôle antérieur.

334-2021

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES 2022-2023 / APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Forestière Ferland-Boileau réalise des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Forestière Ferland-Boileau a présenté à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean les secteurs d'interventions et la nature des travaux projetés qui doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle puisse élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la planification proposée par la Coopérative Forestière Ferland-Boileau;

Il est proposé par monsieur Daniel Boudreault, appuyé par monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean appui la planification de travaux d'aménagement forestier prévu par la Coopérative Forestière Ferland-Boileau sur son territoire entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, et accepte qu'elle soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2022-2023 sur les terres publiques intramunicipales.

335-2021

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CULTURE SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par monsieur Carl Brassard, appuyé par monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay - Lac-Saint-Jean au montant de 100.00 \$ pour l'année 2022.

336-2021

NOMINATION DU CONSEIL AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU CAMPING DE L'ANSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration des organismes municipaux;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Michel Boudreault comme représentant du conseil municipal sur le conseil d'administration du Camping de L'Anse.

337-2021

NOMINATION DU CONSEIL AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration des organismes municipaux;

Il est proposé par monsieur Daniel Corbeil, appuyé par monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Daniel Boudreault et Michel Boudreault comme représentants du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre communautaire La Petite École.

ET QUE monsieur Daniel Boudreault agisse à titre de président de cet organisme.

338-2021

NOMINATION DU CONSEIL AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration des organismes municipaux;

Il est proposé par monsieur Daniel Boudreault, appuyé par monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Yvan Côté et Daniel Corbeil comme représentants du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean.

339-2021

NOMINATION DU CONSEIL AU POSTE D'ADMINISTRATEUR AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration des organismes municipaux;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Daniel Corbeil et Claude Bouchard comme représentants du conseil municipal sur le Comité consultatif d'Urbanisme.

ET QUE monsieur Claude Bouchard agisse à titre de substitut de monsieur Daniel Corbeil.

340-2021

NOMINATION DU CONSEIL AU POSTE D'ADMINISTRATEUR À LA RÉGIE INTER-MUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration des organismes municipaux;

Il est proposé par monsieur Claude Bouchard, appuyé par monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Carl Brassard comme représentant du conseil municipal à la Régie inter-municipale de Sécurité Incendie du Fjord.

341-2021

NOMINATION DU CONSEIL AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration des organismes municipaux;

Il est proposé par monsieur Michel Boudreault, appuyé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Daniel Boudreault comme représentant du conseil municipal sur le conseil d'administration du Transport adapté du Fjord inc.

342-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES EFFETS BANCAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN AU COMPTE 61203 DE LA CAISSE DESJARDINS LA BAIE - BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont eu lieu le 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire a été comblé par monsieur Richard Perron;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous documents, chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer deux signataires substitués pour les chèques, documents administratifs et effets bancaires;

Il est proposé par monsieur Carl Brassard, appuyé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Richard Perron, maire, monsieur Daniel Corbeil, conseiller, monsieur Jonathan Desbiens, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe à signer les chèques, documents administratifs ainsi que les effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean au compte 61203 de la caisse Desjardins La Baie - Bas-Saguenay.

343-2021

DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général doit avoir en sa possession une carte de crédit afin de faciliter la gestion de certaines dépenses administratives;

Il est proposé par monsieur Michel Boudreault, appuyé par monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean délègue, aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

QUE la présente résolution annule et remplace toute résolution antérieure sur le même sujet;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer le formulaire Demande et gestion de compte de carte de crédit Desjardins.

QU'advenant sa situation où la carte doit être émise sous le nom d'un individu, que, celle-ci le soit sous le nom de monsieur Jonathan Desbiens, directeur général.

344-2021

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Michel Boudreault à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois soit décembre 2021, janvier, février et mars 2022.

345-2021

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU BILLET DU MILLE - MONSIEUR PETER CONVERSANO

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Conversano a déneigé le stationnement du billet de mille à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait évaluer cette demande par le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du service des travaux publics pour des raisons de sécurité en lien avec le déneigement municipal;

Il est proposé par monsieur Carl Brassard, appuyé par monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de déneigement du stationnement du billet de mille pour la période hivernale de 2021-2022.

MONSIEUR MARIO LEBREUX - DEMANDE DE TRANSFERT DU RÉSEAU D'AQUEDUC LOT 55, RUE DU RIVAGE

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande de monsieur Mario Lebreux. Le conseil transfère le dossier au service des travaux publics afin de faire quelque vérification.

La décision sera prise à une réunion subséquente

346-2021

CHEMINS DE TOLÉRANCE 2021-2022

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 19-351 concernant l'entretien des chemins de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte de prendre en charge l'entretien des voies privées ouvertes au public par simple tolérance des propriétaires et accepte les requêtes déposées à cet égard pour l'entretien hivernal 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien seront définis dans le règlement de taxation;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la requête des voies privées ouvertes au public pour l'année 2021-2022 et de reconnaître à titre de chemin de tolérance les chemins décrits ci-dessous;

chemin des Mélèzes : 0.5 km
chemin des Pins : 0.75 km
chemin Riviera et du Domaine : 0.66 km
rue Côté : 0.44 km
chemin Bonne Entente : 0.375 km
rue des Cimes : 0.3 km
rue des Cévennes : 0.225 km
rue de Lozère : 0.09 km.
chemin de Vébron : 0.13 km
chemin du Boisé : 0.24 km
chemin des Plateaux
Bout de l'Hermine

347-2021

ATTRIBUTION DES CHEMINS DE TOLÉRANCE AUX ENTREPRENEURS SOUMISSIONNAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en la résolution 346-2021 les chemins de tolérance sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation auprès de quatre entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs ont soumissionné par secteur;

Il est proposé par monsieur Daniel Corbeil, appuyé par monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer les contrats de déneigement selon les secteurs suivants :

Le contrat pour le secteur du Lac Simon est octroyé à la compagnie 9333-7913 QUÉBEC INC. (monsieur Antony Gaudreault) pour un montant de 8 425.00 \$ plus taxes.

QUE le contrat du secteur Mont-Édouard est octroyé à la compagnie Lauréat Gagné inc. pour un montant de 7 100 plus taxes, secteur chemin Bonne Entente pour un montant de 1 296.00 \$ plus taxes, secteur bout de l'Hermine pour un montant de 600.00 \$ ainsi que le secteur des Plateaux pour un montant de 1 900.00 plus taxes.

QUE le secteur Coin des route et Route 170 soit octroyé à la compagnie 9114-1846 QUÉBEC INC. (monsieur Jacquelín Lavoie) pour un montant de 5 800.00 \$ plus taxes.

348-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-389 RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la présentation du projet de règlement 21-389 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a été donné à la séance du conseil le 4 octobre 2021;

Il est proposé par monsieur Carl Brassard, appuyé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 21-389 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

349-2021

DOSSIER D'INFRACTION - RÈGLEMENT 19-356 PERMIS ET CERTIFICAT - AFFICHAGE COMMERCIAL ÉBÉNISTERIE GAUDREULT LE FILS

CONSIDÉRANT QU'une infraction a été constatée en regard des règles d'affichages par l'entreprise Ébénisterie Gaudreault Le Fils en vertu du règlement 19-356 – permis et certificat;

CONSIDÉRANT QUE les interventions de l'administration municipales n'ont pas suffi à convaincre le propriétaire de l'entreprise de se conformer à la réglementation en vigueur ainsi que l'absence de collaboration de ce dernier au processus;

Il est proposé par monsieur Daniel Boudreault, appuyé par monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le conseiller juridique de la Municipalité, Me Gaston Saucier, afin d'évaluer le dossier d'infraction et prendre des procédures pénales à l'égard du présent dossier en vertu des règlements et lois en vigueur à l'égard de l'entreprise Ébénisterie Gaudreault Le Fils et son propriétaire.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDMENT 21-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19-353 RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DES ZONES CE27 ET CE28 PAR LES ZONES V27 ET V28 À LA CRÉATION DES ZONES R95, R96, V97, RT99 ET RT100 DANS LE SECTEUR DU MONT-ÉDOUARD À MÊME LES ZONES R42, V25 ET RT43 AINSI QU'À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H18 À MÊME LA ZONE P1 AU SEIN DU PÉRIMÈTRE URBAIN PRINCIPAL

Avis de motion donné par monsieur Daniel Corbeil qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement # 21-390 règlement d'amendement modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 relativement au remplacement des zones CE27 et CE28 par les zones V27 et V28 à la création des zones R95, R96, V97, RT99 et RT100 dans le secteur du Mont-Édouard à même les zones R42, V25 et RT43 ainsi qu'à l'agrandissement de la zone H18 à même la zone P1 au sein du périmètre urbain principal.

Dépôt et présentation du projet de règlement # 21-390 règlement d'amendement modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 relativement au remplacement des zones CE27 et CE28 par les zones V27 et V28 à la création des zones R95, R96, V97, RT99 et RT100 dans le secteur du Mont-Édouard à même les zones R42, V25 et RT43 ainsi qu'à l'agrandissement de la zone H18 à même la zone P1 au sein du périmètre urbain principal séance tenante par monsieur Daniel Corbeil

350-2021

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN - PÊCHE BLANCHE

CONSIDÉRANT l'opportunité de valoriser la pêche blanche sur le Fjord du Saguenay à L'Anse-Saint-Jean comme activité hivernale auprès des amateurs de pêche et des excursionnistes;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean désire contribuer à l'essor du tourisme hivernal et participer à une offre complémentaire d'activité récréotouristique sportive et de rétention touristique en basse saison;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'initiation auprès des jeunes en lien avec la valorisation de la pêche blanche notamment dans le développement récréotouristique et de l'écotourisme sont intégrées dans la présente démarche de financement;

CONSIDÉRANTQUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean et en occurrence, répond adéquatement à une stratégie de développement touristique;

Il est proposé par monsieur Daniel Boudreault, appuyé par monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer une démarche de financement de l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean Inc. dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – projet local auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser le projet de Pêche blanche 2022 jusqu'à concurrence de 7 072 \$.

ET QUE l'on s'assure des consignes de sécurité avant l'épaisseur de la glace de la pêche hivernale sur le Fjord-du-Saguenay.

ET QUE l'on accepte une parité municipale pour collaborer et intervenir dans la signalisation sur la rue Saint-Jean-Baptiste, la mise en ligne d'un service WIFI pendant l'activité ainsi que la disposition de la salubrité sanitaire quant aux vidanges et l'entretien des toilettes publiques sur le Fjord.

351-2021

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI POUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE notre milieu a le privilège de posséder sur son territoire une maison des jeunes et quel dessert également les villages voisins;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes organise pour les jeunes de 12 à 17 ans des activités de loisirs, de culture et de prévention pour rendre les jeunes actifs, critiques, autonomes et responsables dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 8 000 \$;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande de projet de la Maison des Jeunes du Bas-Saguenay dans le cadre de la Politique aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

352-2021

2IÈME ÉDITION COMPÉTITION NORD-AMÉRICAINÉ NORAM - MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT la confirmation de Ski Québec Alpin (SQA) à l'effet que le Mont-Édouard sera l'hôte de la deuxième compétition nord-américaine au Saguenay Lac-Saint-Jean en février 2022;

CONSIDÉRANT QUE cet événement international accueillera les meilleurs athlètes canadiens et nord-américains au Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT la sacralisation de la station du Mont-Édouard lors du championnat canadien de ski alpin en mars dernier en remportant le prix émérite Helly Hansen d'Alpine Canada avec le meilleur positionnement canadien du produit d'appel de compétition;

CONSIDÉRANT QUE cette synergie favorisera une poursuite de déploiement des produits d'appel hivernaux, des retombées économiques de proximité en termes d'hébergement et de restauration et des services connexes en termes d'attrait de la clientèle sportive, des accompagnateurs, des supporteurs et des visiteurs durant les 4 jours de l'événement;

CONSIDÉRANT l'effort actualisé et continu des démarches de financement en lien avec l'événement et que le Fonds de développement territoire régional de la MRC du Fjord constitue une avenue de financement recevable;

Il est proposé par monsieur Daniel Corbeil, appuyé par monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer une démarche de financement de l'ordre de 25 000 \$ (32 % du budget global) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) projet régional auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser l'événement international sportif au bénéfice de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean.

ET QUE la démarche proposée soit complémentaire avec Promotion Saguenay afin que les conditions d'admissibilité au Fonds de développement des territoires (FDT) projet régional, soit recevable, et admissible.

353-2021

RALLYE PATRIMONIAL - FESTIVAL DE FOURS À PAIN - 3IÈME ÉDITION

CONSIDÉRANT la tenue d'un préfestival et de la 1 et 2e Édition des Fours à pain (2019-2020-2021) ayant comme objectif d'animer et sacraliser un bien culturel patrimonial à forte présence à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la particularité de L'Anse-Saint-Jean avec le recensement de plus d'une quarantaine (40) de fours à pain;

CONSIDÉRANT l'héritage patrimonial et culturel, le four à pain justifie un intérêt marqué qui dépasse largement sa fonction première puisqu'il constitue l'un des éléments importants du milieu matériel qui a marqué le comportement des familles québécoises ;

CONSIDÉRANT l'essai d'articuler et valider l'acceptabilité d'un rallye automobile mettant en valeur une vingtaine de fours à pain lors de la 2e Édition (2021) ;

CONSIDÉRANT le prochain appel d'offres en décembre 2021 – 12e Édition Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'entente de développement culturel Saguenay Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du secteur touristique ainsi que des entreprises touristiques à dynamiser l'intérêt des fours à pain et un rallye gourmand à L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Michel Boudreault et

résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt et la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, et ce, pour un maximum de financement de 3 000 \$ afin de réaliser un rallye thématique mettant en valeur les fours à pain à L'Anse-Saint-Jean.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous parle des travaux qui ont été réalisés sur la piste cyclable au cours de l'été. Les travaux du pont Achille seront réalisés au courant du mois de décembre.

Monsieur Côté nous mentionne que les lacs sont commencés à geler sur le territoire de la zec et invite les personnes à ne pas s'aventurer sur ceux-ci.

Monsieur Jonathan Desbiens

Monsieur Desbiens nous parle de l'avancement dans le dossier du glissement du terrain sur le chemin Saint-Thomas Nord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

354-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Corbeil propose la fermeture de la séance à 7 h 50.

Monsieur Jonathan Desbiens,
Directeur général / secrétaire-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».